

Camping

# DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ
- DU CONSEIL

SÉANCE DU 29 / 06 / 2012

DEM<sup>n°</sup> 12.085

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M<sup>r</sup> Bernard GIRAUD  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 le 29 / 06 / 2012 ce jour

Considérant Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 45.307,18 €  
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 677,44
B) RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTES	+ 44.629,74
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	45.307,18
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	11.717,88
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	11.717,88
DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	11.717,88
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	33.589,30

(1) Un déficit de fonctionnement de  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à ROYAN le 29 / 06 / 2012

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD



A ROYAN le 29 / 06 / 2012

Nombre de membres en exercice ..... 33  
 Nombre de membres présents ..... 28  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 31

Votes : Contre 1 Pour 31  
 Abstentions 0

Date de convocation : 22 juin 2012

Certifié exécutoire par :

Le Maire  Le Président

compte tenu de la réception

en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt \_\_\_\_\_ subvention \_\_\_\_\_ ou autofinancement \_\_\_\_\_

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.